

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **Advisory Committee**« Regional Arrangements for the promotion and protection of human rights »(mandat donné par DEC/32/115 anciennement L4)Introduction par la Belgique10 Août 2016 |

**Monsieur le Président,**

Au nom de l’Arménie, du Mexique, du Sénégal, de la Thaïlande et de la République de Corée, la Belgique a eu l’honneur de soumettre, au Conseil des droits de l’homme, une décision relative aux « Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme », qui porte le numéro final de DEC/32/115. Cette décision qui a été adoptée par consensus en juillet dernier lors de la 32ème session, s’inscrit dans le contexte des différentes résolutions que le Conseil des droits de l’homme a déjà adoptées sur le sujet. Les résolutions antérieures ont mis lumière les nombreux développements positifs recensés ces deux dernières années en matière de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et cela, pour toutes les régions du monde.

Cette décision répond à une proposition de recherche qui avait été formulée par le Comité consultatif lui-même, par le biais de la lettre que le président du comité consultatif a transmise au président du Conseil des droits de l’homme le 26 février 2016.

La proposition originale de recherche du Comité consultatif faisait référence aux « régimes régionaux des droits de l’homme ». Or, comme ce concept n’est pas un concept consensuel au sein du Conseil des droits de l’homme, les auteurs de la Décision ont préféré inscrire la recherche dans un cadre conceptuel, similaire mais consensuel, qui est celui des « arrangements régionaux ».

L’objet de cette décision ponctuelle et procédurale est de demander au Comité consultatif de rédiger et de soumettre un rapport sur sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme et ce, avant la 39ème session du Conseil des droits de l’homme.

Le rapport devrait en particulier se pencher sur trois volets : (1) sur les progrès accomplis dans la mise en place d’arrangements régionaux et sous-régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme, et les résultats obtenus à cet égard dans toutes les régions du monde, (2) sur le rôle actuel et futur joué par le Haut-Commissariat aux droits de l’homme dans le développement de la coopération entre mécanismes internationaux et régionaux des droits de l’homme, et enfin (3) de déterminer les moyens d’accroître le rôle que jouent les arrangements régionaux dans la promotion et la protection des droits de l’homme.

En créant un sentiment d’appropriation régionale, les mécanismes régionaux contribuent à la mise en œuvre effective des instruments internationaux et contribuent ainsi à l’universalité et l’indivisibilité des droits de l’homme. Ce rôle est d’ailleurs consacré dans la Déclaration et Programme d’action de Vienne.

L’esprit qui anime notre démarche est fondé sur la bonne coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales compétentes en matière de droits de l’homme. Nous pensons que les mécanismes internationaux et régionaux pour la protection des droits de l’homme doivent dialoguer et coopérer ; qu’ils doivent alimenter leurs réflexions respectives et qu’ils doivent échanger de bonnes pratiques, afin de trouver de nouvelles méthodes de travail qui leur permettront d’améliorer leur efficacité et de mieux protéger les droits de l’homme sur le terrain, ce qui constitue notre objectif final commun. Grâce à leur sphère géographique d’action respective, les mécanismes régionaux, sous-régionaux et transrégionaux des droits de l’homme permettent de mieux adresser les besoins spécifiques de chaque région.

En confiant ce projet de recherche au Comité consultatif, nous formons le vœu de pouvoir approfondir notre compréhension des mécanismes régionaux, de prendre acte des progrès accomplis jusqu’à présent et d’identifier des pistes pour l’avenir. Nous ne doutons pas que le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l’homme qui a joué un rôle clé dans le rapprochement des arrangements régionaux pourra vous être d’une grande utilité pour approfondir votre recherche. Les différents séminaires qui ont été organisés ont mis en contacts les différents mécanismes régionaux qui ont pu échanger et mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques. Nous saisissons cette opportunité pour inviter les membres du Comité qui le souhaitent à assister au prochain séminaire qui se tiendra à Genève au mois d’octobre 2016. Il s’agira d’une opportunité unique d’entrer en contact avec tous les mécanismes et organisations régionales qui ont une compétence en matière de droits de l’homme.

Nous nous réjouissons enfin d’avoir pu exposer aujourd’hui la réflexion qui a animé les auteurs de la décision qui a confié ce mandat de recherche au Comité consultatif. Nous lui souhaitons plein succès dans l’accomplissement de ce mandat.

Je vous remercie Monsieur le Président.